

Très grand excès de vitesse



Très grand excès de vitesse

Très grand excès de vitesse enregistré ce vendredi par la brigade mobile de l'Isle Jourdain. Peu avant 22h00 hier au soir, un automobiliste a été intercepté sur la RN 124 commune de l'Isle Jourdain après avoir été contrôlé à plus de 200 kms/h (201). Ce gersois de 47 ans a vu sa voiture une Sirocco Volkswagen partir en fourrière, son permis de conduire suspendu pour une durée de 6 mois en attendant de passer par la case tribunal pour connaître les suites administratives de cette infraction.

Les sanctions induites par une telle infraction

Une amende pouvant aller jusqu'à 1.500€, une suspension de permis pouvant durer jusqu'à 3 ans sans possibilité d'obtenir un permis blanc, le retrait de 6 points sur le permis de conduire le tout assorti de mesures complémentaires telle l'obligation d'effectuer un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

..